

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-771408

196490

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 08100

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MANDON BRAHIM

Date de naissance :

09/05/1961

Adresse :

4 Rue de la banque Superieur gauthier

Tél. : 0661219458

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Tél. : 0524 33451/8523471472

Date de consultation :

29/12/2013

Nom et prénom du malade :

09/05/1961 M. MANDON BRAHIM Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfan

Nature de la maladie :

Mme chirurgie (coch)

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'atté médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 22/02/2014

Signature de l'adhérent(e) :

BS

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

s des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/11/2017	29/11/2017	29/11/2017	25000	INP : D197 D384832 Dr. Abdelhak BEN MOLOGISTE Dr. OULD ALLAH BEN ABDELHAK Casablanca 33 45 0522 27 24 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Dr. B. Cite Sidi. 0537</i>	24/12/2023	314,70 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

لِكُومْب®
لِكُومْب®

Lot: AE0367
Fab: 05 23
Exp: 05 25
Rev: 30 DH 30

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) base units and their definitions. It features a central vertical axis labeled 'H+' (representing the kilogram) and a horizontal axis labeled 'D' (representing the ampere) and 'G' (representing the second). The diagram is composed of various circles and ovals, each containing a symbol representing a base unit: kilogram (kg), ampere (A), second (s), mole (mol), kelvin (K), and candela (cd). The symbols are arranged in a circular pattern around the central axis, with some symbols appearing multiple times.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بouchتا

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-أنجيوغرافيا

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء 70

05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الهاتف:

Casablancale

29/12/1985

الدار البيضاء في

HANDON

Bankim

LOT

PPC

DHS

0670623
2025 06
109,00

Dr. ABDELHAK BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Tel.: 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72

Dr. ABDELHAK BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Tel.: 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72

Pharmacie la Bast
Dr. BOUZID
Cité de l'Air N°7/9
Tel: 05 37 80 57 72

100
100

الدكتور عبد الحق بوشقة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين- عدسة الاتصال- الليزر- انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

TEL: 0

Casablanca le 29/12/2012 الدار البيضاء في

Dr. Abdelhak BOUCHTA certifié

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tél. : 0522 47 33 45/0522 47 14 72

certifié

avoir examiné

Suivi pour

pechance

Hydrogels / Hyc

collagene, traherant

Sur

en Vie.

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tél. : 0522 47 33 45/0522 47 14 72